

SEANCE DU 16 JUIN 2009

Date de convocation : 12/06/2009

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mille neuf, le dix neuf mai, à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs VAN AERTRYCK, BOIVENT, LUCAS, LEMASSON, HUET, PAUMELLE, LEDREUX, LINAY, HONORÉ, PABOEUF, DEGUILLARD, DEVIGNE, MESLET, VIDELOT.

Absents : Loïc DEGUILLARD qui a donné pouvoir de vote à Anthony LEMASSON
Laurence MOIRÉ

Secrétaire : Philippe VIDELOT

N° 2009-51 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET Melle HOCHARD

Mr le Maire rappelle le litige opposant la Commune et Melle Hochard et les recours intentés par celle-ci :

- demande de retrait de la décision d'opposition à déclaration de clôture du 26 juillet 2007
- saisie du tribunal administratif sollicitant l'annulation de la décision de refus de raccordement électrique prise le 18/12/2007

Après concertation entre les parties, il est proposé afin de régler le litige, d'établir le protocole transactionnel suivant sur les concessions réciproques :

- la Commune retire sa décision du 18/12/2007 s'opposant au raccordement EDF, et délivre à Melle Hochard une autorisation de raccordement à l'électricité
- Melle Hochard renonce à toute instance judiciaire à l'encontre de la Commune au titre du refus de raccordement initialement opposé.

- Melle Hochard s'engage à respecter ensuite le règlement du Plan Local d'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à l'établissement du protocole transactionnel proposé entre la Commune et Melle Hochard
- autorise Mr le Maire à signer ce protocole.

N° 2009-51 AVENANT A LA CONVENTION ATESAT

Dans le cadre du programme de voirie 2009, des travaux de modernisation de la route de la Bruyère vont être réalisés. Un appel à la concurrence pour le marché va être lancé.

La convention ATESAT du 09/02/2007 ne concerne pas ce type de travaux, il y a lieu d'établir un avenant pour :

- l'assistance à l'élaboration de programme d'investissement de voirie
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie

Le forfait de rémunération globale pour 2009 est évalué à 455.12€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le présent avenant à la convention ATESAT.

N° 2009-53 MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°1 DU PLU

L'emplacement réservé n° 1 avait été créé sur le Chemin des Poiriers, au bénéfice de la commune, pour l'élargissement de la voirie. Le tracé reporté sur le document graphique du P.L.U. (approuvé le 22 juin 2007)empiète sur les parcelles AB n°400 et n°496, propriétés de la Commune

Son classement en emplacement réservé n'a aucun intérêt pour la commune puisqu'elle dispose de la maîtrise foncière de ces parcelles, de plus l'emplacement réservé devient une contrainte pour établir le projet d'intérêt public que constitue l'extension de l'école publique.

Une enquête publique s'est déroulée du 29 mai au 11 juin 2009 sur le projet de réduction de l'emplacement n°1 au niveau de la limite des parcelles AB n°382 et 496, 489 et 497, Aucune observation n'a été émise sur le registre d'enquête publique et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réduction de l'emplacement réservé n° 1 du Plan Local d'Urbanisme au niveau de la limite des parcelles AB n°382 et 496, 489 et 497.

Conformément aux articles R 123.24 et R 123.25 du Code de l'Urbanisme :

- le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal local, et sera exécutoire dès réception par le préfet et après accomplissement des mesures de publicité.

N° 2009-54 **COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES**

Véronique HUET souhaite intégrer la commission municipale des finances. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

N° 2009-55 **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au remplacement de Valérie HONORÉ, membre suppléante, par Véronique HUET.

DIVERS

- Affaire Foncière : Dans le cadre des cessions et échanges en cours pour la réhabilitation de la salle polyvalente et le futur aménagement de la place de l'église, Mr et Mme Ballèvre présenteront une nouvelle proposition.

- Salle polyvalente :

- dossier accessibilité : la commission d'accessibilité qui vient d'examiner la demande de permis modificatif, demande des corrections sur les plans, et la saisie de la sous-commission départementale d'accessibilité pour une demande de dérogation concernant l'appareil élévateur.
- dossier sécurité : il sera examiné par la commission de sécurité de la préfecture le 23 juin 2009 : l'atelier de peinture à l'étage ne devra pas accueillir plus de 19 personnes à la fois
- Notification de la subvention du Conseil Général le 26 mai : 86 259 €
- Missions retenues le 27 mai 2009 :
 - contrôle technique de construction et vérification accessibilité : Apave : 3 229 € TTC
 - coordination Sécurité Santé : bureau Véritas : 2 990 €
- Devis de raccordement à l'assainissement : ECTP : 3 844.54 €

- Redevance Assainissement : information du compte 2008 de la Saur

Nombre de branchements au 31/12/2008 : 203

M3 consommés : 14 000 m3

Redevance revenant à la Commune : 18 696.83 €

Montant de la rémunération de la Saur, prestataire de l'encaissement : 1036.61 €

- Visite périodique de contrôle de sécurité de la salle des fêtes

Elle a eu lieu le 4 juin 2009 : pas d'observation majeure, le rapport sera établi le 23 juin 2009.

- Nuisances générées par une meute de chiens

Suite à une visite conjointe de la SPA et de la mairie, le propriétaire a accepté de réduire de façon importante son cheptel de chiens. Il s'engage à conserver moins de 10 chiens, uniquement des mâles ou des femelles stérilisées.

Il reste à régler le coût de la prise en charge des chiens.